

CONSEIL CONSULTATIF DE QUARTIER SAINT-PHILIPPE-DU-ROULE

Réunion du 24 novembre 2017 – École élémentaire Paul Baudry 75008

Compte Rendu

Étaient présents :

- Jeanne d'Hauteserre, maire
- Vincent Baladi, adjoint au Maire
- Catherine Lecuyer, conseiller d'arrondissement et conseiller de Paris
- Eve Desbonnets, conseiller d'arrondissement
- Corinne Barlis, conseiller d'arrondissement

Le bureau du Conseil consultatif de Quartier : Laurent Jeannin-Naltet (réfèrent), Marielle Liberman-Gawin, Sophie Lemoine, Sophie Méchadier. (Diana Maldjian excusée).

La séance a été ouverte à 18h30 avec une soixantaine de participants.

Remarque générale

L'incivilité a été au cœur des échanges de cette réunion de Conseil de quartier. Force est de constater, que des participants (en nombre, ce 24 novembre) ont fait preuve, paradoxalement, d'un certain manque de civilité en monopolisant la parole, en interrompant les intervenants, voire en émettant des propos agressifs. Ce qui a nui gravement à la qualité des débats et des réponses apportées.

1/ PROPRETÉ

Invités : Emmanuel Berthelot (responsable Propreté des 7^e et 8^e), Éric Lacaze et Yves Gauthier (agents)

Parmi la présentation visuelle de certains points noirs (dépôt permanent de matelas sur les trottoirs), l'état de délabrement de la partie privative du parking, 128 rue La Boétie, qui débouche sur un espace public, a fait réagir la salle : problèmes de salubrité et de sécurité. Un riverain a demandé pourquoi la zone n'avait pas été dégagée par voie de décision judiciaire.

■ Emmanuel Berthelot et ses agents ont expliqué le quotidien de leur travail et ont fait part de leurs difficultés. En poste tous les jours à 6 heures du matin, ils ont notamment mis l'accent sur la complication de nettoyer des trottoirs et chaussées de plus en plus encombrés (par les deux-roues notamment). Malgré des équipes renforcées, ils mettent de plus en plus de temps. Autres problèmes : les nuisances générées lors des sorties des établissements nocturnes ainsi que l'augmentation des déchets de la restauration rapide (matin et déjeuner).

■ Emmanuel Berthelot a précisé, suite à une demande d'un participant, quel était le cahier des charges et qui contrôlait les agents de nettoyage : « dans le 8^{ème} arrondissement, il n'y a pas de concession de service public à une société privée. Le cahier des charges est donc celui qui s'applique aux autres arrondissements de Paris. Le contrôle du travail des éboueurs et des balayeurs est effectué par les chefs d'atelier. L'entretien des Champs-Élysées est réalisé tous les matins par le Ville de Paris à partir de 6 heures (jusqu'à 8h30 environ). Et pour les après-midis, il y a une délégation de service public. ».

2 / REMISE EN ÉTAT DE LA PLACE CHASSAIGNE-GOYON

Invités : Maël Perronno (Direction de la Voirie et des Déplacements – STV Nord-Ouest)

Suite aux travaux de la RATP sur la place, il a été demandé à l'entreprise publique de remettre en l'état et donc à l'identique. « *Après, on peut imaginer des évolutions* » a précisé Maël Perronno, « *mais la place est relativement chargée : kiosque, arbre ...* ».

Question de la salle : « *quand verbalise-t-on les deux roues ?* » Corinne Barlis a rappelé la mise en place d'une brigade des « deux roues non civiles » qui a débouché sur une hausse de 100 % des verbalisations.

3 / AMÉNAGEMENT RUE DE PONTTHIEU (BUDGET PARTICIPATIF 2016)

Invités : Maël Perronno (DVD – STV Nord-Ouest)

■ Pour rappel, le CCQ Saint-Philippe du Roule a déposé un projet de réaménagement de la rue de Ponthieu (« Fluidification et pacification de la rue de Ponthieu ») dans le cadre de la campagne 2016 du Budget participatif de la Mairie de Paris. Retenu, il est doté d'un budget de 300 000 euros.

Le CCQ et l'association Ponthieu D'Abord(s) proposent que l'ensemble de la rue de Ponthieu devienne « zone de rencontre » (vitesse limitée à 20 km/h) avec une forte réduction des aires de stationnement (la rue ne bénéficiant pas de stationnement résidentiel) sauf aire(s) de livraison. Cette solution permet aux piétons d'être prioritaires sur la chaussée et évite l'élargissement des trottoirs, rendu complexe par l'étroitesse de l'artère et supposant un budget conséquent. La partie nord (servant de logistique aux galeries commerçantes des Champs-Élysées) ferait l'objet d'un réaménagement adapté.

■ Premières pistes de réflexion des services techniques de la Ville de Paris.

Seule une portion de la rue de Ponthieu – allant de la rue du Colisée à la rue de La Boétie – serait concernée par un réaménagement.

- Cette partie deviendrait « zone de rencontre » avec suppression du stationnement sauf trois zones de livraison, rehaussement de la chaussée servant de ralentisseur et élargissement de certains trottoirs.

- Afin d'apaiser le flux de circulation (et notamment des véhicules remontant par là pour éviter les Champs-Élysées), est à l'étude la modification du sens de la circulation sur cette portion qui serait alors uniquement par la rue de La Boétie (en tournant à gauche) jusqu'à la rue du Colisée. Une étude d'impact doit être réalisée sur les effets escomptés en termes de trafic.

Première réaction de la salle : inquiétude sur le risque de report de la circulation sur les axes voisins.

Jeanne d'Hauteserre a bien rappelé qu'il s'agissait d'un premier projet, que l'association Ponthieu D'Abord(s) et le Conseil de Quartier seraient associés au suivi et que des réunions d'information avec les riverains seront organisées.

Maël Perronno rappelle l'idée du projet : Il s'agit de sécuriser la rue de Ponthieu avec la pose de ralentisseurs et le traitement en zone de rencontre de certaines portions de voies, en accompagnement de la zone 30 prévue au programme de la mandature.

Les travaux qui seront réalisés doivent reprendre cette idée et l'on ne peut dévier de ce qui a été voté au budget participatif.

■ Nuisances nocturnes

Des riverains de la rue de Ponthieu (mais aussi de la rue du Colisée) en ont profité pour exprimer leur « ras-le-bol » face aux problèmes récurrents générés par les établissements de nuit et leur clientèle.

Jeanne d'Hauteserre a précisé qu'avec 15 boîtes de nuit autorisées il y a quelques années, on ne pouvait pas régler tous les problèmes en quelques mois. Depuis la signature du Contrat Local de Sécurité - créé en mars 2017 – l'objectif est d'empêcher l'ouverture de nouveaux établissements de ce type et d'empêcher toute création de licence IV.

Les forces de l'ordre sont bien présentes sur place, a-t-elle assuré, et procèdent aux verbalisations, comme en attestent les rapports de police.

4/ TERRASSES

Laurent Jeannin-Naltet a dressé un panorama en images de « cas flagrants » d'occupation illicite des trottoirs par des cafés et restaurants dans le quartier.

Le cas de l'établissement L'Ambroisie, à l'angle de la rue du Colisée et de la rue de Ponthieu, qui a récemment installé un écran en verre réduisant fortement le passage des piétons, est particulièrement signalé.

Mme Dominique Nugeyre, chargée de mission au Cabinet du maire, indique que l'autorisation de terrasse vient d'être retirée à cet établissement.

Il conviendra toutefois de vérifier sur le terrain la réalité de cette interdiction, l'établissement pouvant demander une nouvelle autorisation.

Cependant, une demande adressée au maire d'arrondissement pour revoir certains avis favorables du maire en contravention avec les règlements parisiens, est restée sans réponse. Les cas sont nombreux d'autorisations de terrasses accordées par la Mairie de Paris sur la base d'avis du maire d'arrondissement même si ces avis ne respectent pas la distance minimale à laisser aux piétons sur les trottoirs.

5/ LUTTE CONTRE LES INCIVILITÉS

Invités : Daniel Dauphant, (DPSP 8/9/10)

C'est la principale mission de la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection (DPSP) créée en septembre 2016 et qui réunit l'ensemble des agents municipaux concernés (1 900 agents organisés en dix circonscriptions).

Plus précisément, la DPSP se charge du respect des arrêtés de police, de la protection des bâtiments, parcs et jardins, de la tranquillisation des quartiers et événements festifs et de la politique de prévention.

Deux sociétés sont en charge du stationnement payant, elles ne verbaliseront pas, ce n'est plus une infraction contraventionnelle. Elles dresseront des forfaits post-stationnement pour les véhicules n'ayant pas acquitté le stationnement ou ayant dépassé la durée.

Répondant à une interpellation du public, Daniel Dauphant précise que le contrôle des terrasses et la verbalisation des dépassements de leurs limites font bien partie des missions mais pas des « priorités » de sa Direction.